



2026-013

DECISION RELATIVE A LA LOCATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL

Je soussignée Nathalie DEBAISIEUX, Maire de Laventie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 juillet 2026 donnant délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage des biens communaux ;

Considérant que la Commune est propriétaire du bâtiment situé 2 rue du 11 novembre à Laventie ;

Considérant la demande présentée par la SAS Les Garçons, en vue de louer le rez-de chaussée du bâtiment pour l'exercice de son activité de restauration ;

Considérant l'intérêt pour la commune de valoriser son patrimoine immobilier ;

DECIDE

<u>Article 1 :</u>	La Commune de Laventie consent à la location du rez-de-chaussée d'un bâtiment communal situé 2 rue du 11 novembre 2026 au profit de la société SAS Les Garçons
<u>Article 2 :</u>	Cette location est consentie pour une durée de 9 ans prenant effet le 01er novembre 2026.
<u>Article 3 :</u>	Le montant du loyer est fixé à 1750€ euros par mois, conformément aux conditions définies dans le bail
<u>Article 4 :</u>	Un forfait mensuel de charges de 200 € par mois est appliqué en sus du loyer
<u>Article 5 :</u>	Madame le Maire est autorisée à signer le bail ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.
<u>Article 6 :</u>	La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et il en sera rendu compte au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

**Fait en Mairie de Laventie,
Le 01 octobre 2026**

**Nathalie Debaisieux,
Maire de Laventie.**

